



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON**

ARRETE N° 2006-04-27-R-0157

commune(s) :

objet : **Régie de recettes auprès de la délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service social-prévention - Unité restaurant administratif pour l'encaissement des titres restaurant non nominatifs - Cessation de fonctions de Mme Marie-Françoise Foby**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable

n° provisoire 10618

Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,

Vu la délibération du conseil de Communauté n° 2006-3289 du 27 mars 2006 autorisant son président à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu l'arrêté communautaire n° 2003-05-30-R-0114 du 30 mai 2003 portant modification de la régie de recettes auprès de la délégation générale aux ressources - direction des ressources humaines - service social-prévention - unité restaurant administratif pour l'encaissement des titres restaurant non nominatifs ;

Vu les arrêtés communautaires n° 2003-05-30-R-0115 du 30 mai 2003 (modificatif) et n° 2005-04-25-R-0076 du 25 avril 2005 portant nomination des régisseurs comptables titulaire et suppléants pour l'encaissement des titres restaurant non nominatifs ;

Vu la lettre du 13 mars 2006 par laquelle le chef du service social-prévention de la direction des ressources humaines demande la cessation de fonctions de madame Marie-Françoise Foby du poste de régisseur titulaire de la régie de recettes auprès de la délégation générale aux ressources - direction des ressources humaines - service social-prévention - unité restaurant administratif ;

Vu l'avis conforme du comptable du trésor auprès de la communauté urbaine de Lyon en date du 10 avril 2006 ;

arrête

Article 1er - Il est mis fin aux fonctions de madame Marie-Françoise Foby, régisseur titulaire auprès de la communauté urbaine de Lyon à compter du 1er mai 2006.

Article 2 - Monsieur le directeur général et monsieur le comptable du Trésor auprès de la communauté urbaine de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise aux régisseurs comptables titulaires et suppléants pour information.

Lyon, le 27 avril 2006

Le président,

Gérard Collomb.